

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle de Trémouille, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Étaient présents :** Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Marie Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Clotilde JUILLARD (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Stéphane BRIANT (Antignac) à Christophe MORANGE (Madic), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine) à Martine MONCOURRIER (Champs sur Tarentaine), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Joëlle NOEL

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 03 novembre 2023

## 20231109003DE

### ACQUISITION DU BATIMENT DE L'ANCIEN CYBERCENTRE

Monsieur le Président expose par délibération 20230921003DE Sumène Artense communauté s'est portée acquéreur auprès de la commune d'Ydes du bâtiment de la Maison France Services cadastré AO535 situé 4 rue du Docteur Basset à Ydes pour un prix de 30 000€.

L'objectif de cette vente est d'assurer le développement de la Maison France Service, équipement disposant d'un fort rayonnement sur le territoire.

Monsieur le Président explique que Sumène Artense communauté s'est rapproché des propriétaires du bâtiment voisin cadastré AO590 situé place Georges Pompidou d'une superficie de 259m<sup>2</sup>. Les propriétaires souhaitent vendre le bâtiment, une estimation a été effectuée par l'office notarial de Maître BESSON à un prix compris entre 90 000€ et 95 000€. Il est précisé que le bâtiment possède deux niveaux et que l'étage continuera à être habité par l'occupante actuelle qui pourra bénéficier d'un titre d'occupation à titre gratuit. Cette occupation donne droit à un abattement de 10% sur le prix de vente.

Compte tenu de sa localisation et des surfaces mobilisables en rez de chaussée Monsieur le Président propose l'acquisition du bâtiment cadastré AO590 pour un montant de 95 000€, sur lequel sera appliqué un abattement de 10%.

Après en avoir délibéré par 28 voix POUR, 1 voix CONTRE (Fabrice MEUNIER par pouvoir à Arnaud MOREAU) et 1 abstention (Arnaud MOREAU) :

- Approuve l'acquisition du bâtiment cadastré AO590 et situé place Georges Pompidou pour un montant de 95 000€ sur lequel sera appliqué un abattement de 10%
- Décide que les frais seront à la charge du vendeur

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 9 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

**Marc MAISONNEUVE**



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 21/11/23

Affichée ou notifiée le 21/11/23

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF

AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/11/2023

CU - 241501055-20231109003DE-DE